



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

*Ministère des Infrastructures,
des Transports Terrestres et du Désenclavement*



(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)

AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERETS

SELECTION D'UN CABINET POUR LA MISSION D'AUDIT FINANCIER ET ADMINISTRATIF DE L'EXPLOITATION DES TRONCONS AUTOROUTIERS AIBD-MBOUR ET AIBD-THIES-TOUBA DE FEVRIER 2019 A JUIN 2021 (RELANCE)

1. Le présent Appel public à manifestation d'intérêts fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien l'AS du 17 décembre 2020.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) SENEGAL, agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement, a obtenu de l'Etat des Fonds et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif à la sélection d'un cabinet pour la mission d'audit financier et administratif de l'exploitation des tronçons autoroutiers AIBD-Mbour et AIBD-Thiès-Touba de février 2019 à juin 2021.

La durée de la mission est de quatre-vingt-dix (90) jours.

3. L'AGEROUTE SENEGAL invite les candidats éligibles à manifester leur intérêt pour les services décrits ci-dessus, en fournissant les informations suivantes :
 - (i) les domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences du Candidat ;
 - (ii) les qualifications dans le domaine des prestations ci-dessus et notamment les références concernant les audits analogues et d'envergures équivalentes ;
 - (iii) les capacités techniques et d'analyse du Candidat ;
 - (iv) les références des clients bénéficiaires des prestations décrites.
4. Le cabinet devra posséder une large expérience dans le domaine des audits financiers en général. Il devra aussi disposer d'une expérience spécifique dans les audits de projets similaires et une parfaite connaissance des pratiques.
5. Les cabinets seront présélectionnés sur la base de la meilleure proposition financière soumise parmi les candidats ayant obtenu la note technique requise (moindre coût) conformément aux règles et procédures du décret n° 2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés Publics du Sénégal et sur la base de la grille d'évaluation des critères ci-après.
Seules sont éligibles les candidatures présentées par des Consultants communautaires.

- Qualification générale dans le domaine des audits financiers : **(15 points)**.
- Qualification spécifique dans le domaine des audits financiers de projets autoroutiers ou routiers : **(15 points)**.
- L'expérience du cabinet dans l'exécution de prestations de nature et d'envergure équivalente notée sur **50 points** est évaluée de la manière suivante : deux (02) missions d'audit financier pour deux projets donnés notée sur 40 points et une (01) mission d'audit financier pour un projet autoroutier d'au moins 50 km notée sur 10 points.
- Qualification du personnel permanent pour coordonner la mission d'audit financier **(20 points)**. Ce personnel listé à titre indicatif doit comporter au minimum les qualifications et compétences suivantes :
 - Un (1) Auditeur, Expert financier, chef de mission et disposant d'une expérience d'au moins huit (8) ans, noté sur **12 points** ;
 - Un (1) Spécialiste en Système d'informations et disposant d'une expérience d'au moins cinq (5) ans, noté sur **4 points** ;
 - Un (1) Expert-Comptable agréé et disposant d'une expérience d'au moins cinq (5) ans, noté sur **3 points** ;
 - Deux (2) Auditeurs Assistants et disposant d'une expérience d'au moins deux (2) ans, notés sur **1 point**.

Total : 100 points

Le nombre minimum de points requis est de **quatre-vingt (80)** et une liste restreinte, sera établie à l'issue de cet appel public à manifestation d'intérêts.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse mentionnée ci-dessous et aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de **9 H 00 à 17 H** et auprès de : rndour@ageroute.sn ou abthiam@ageroute.sn
7. Les dossiers de candidatures doivent être fournis en français et déposés au secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessous au plus tard le **10 août 2021 à 11 heures 30 minutes précises (heure locale)** :

L'adresse dont il est fait mention est : **AGEROUTE SENEGAL sise à la Rue David DIOP x Rue F à Fann Résidence Dakar Sénégal.**

Tel: (221) 33 869 07 51

Il est à noter que l'intérêt manifesté par un bureau d'études ou une firme, n'implique aucune obligation de la part de l'AGEROUTE SENEGAL de l'inclure sur la liste restreinte.

Le Directeur Général

Ibrahima NDIAYE